

Validité du programme du : 01/01/2024 au 31/12/2024-V1/mis à jour le 05/01/2024

PROGRAMME DE FORMATION

« Sauveteur Secouriste du Travail – Initial »

Public : Tout collaborateur d'entreprise.

Prérequis : Parler français.

Objectifs :

Selon le programme officiel de l'INRS, le Sauveteur Secouriste du Travail doit être capable de :

- Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours (protéger et mettre en sécurité la personne accidentée, réagir face à un saignement abondant ou étouffement, utiliser un défibrillateur ...).
- Savoir alerter dans ou à l'extérieur de l'entreprise.
- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations.
- Participer éventuellement à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.

Contenu :

1. Le Sauvetage secourisme du travail (SST)

- Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la branche professionnelle.
- Qu'est ce qu'un sauveteur secouriste du travail (SST) ?
- Intérêt de la prévention des risques professionnels.
- La réglementation en matière de formation et d'intervention du SST.
- Présentation de la formation SST.

2. Rechercher les dangers persistants pour protéger

- Formation générale à la prévention.
- Connaître le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger, situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risque,...
- Connaître les principes de base de la prévention.
- Rendre le SST capable de protéger en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques.
- Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
- Connaître l'alerte aux populations.
- Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée.

1Audit2Pro, 41 rue Barrault 75013 Paris- www.1audit2pro.fr
contact@1audit2pro.fr – 06 81 01 75 76

Organisme de formation enregistré auprès de la Drieets Ile de France
sous le numéro de déclaration d'activité : **11756242075**

Ce numéro ne vaut pas agrément de l'état

SAS au capital de 1000 € - inscrite sous le numéro : 894 624 535 au RCS de PARIS

Code APE : 7022Z

N° de TVA intercommunautaire : FR 17 894624535

N° d'habilitation à la formation de Sauvetage Secourisme du Travail

INRS : 1504252/2021/SST-01/O/12

Validité du programme du : 01/01/2024 au 31/12/2024-V1/mis à jour le 05/01/2024

- Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
- Identifier les dangers dans la situation concernée.
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
- Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés.
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même.
- Définir les actions à réaliser permettant la suppression du (des) dangers identifié(s).
- Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression.
- Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en œuvre de ces matériels.
- Faire en sorte de rendre impossible, lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, l'exposition de quiconque à ce danger.
- En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations dans lesquelles il pourra, sans danger pour lui-même, dégager la victime.

3. De protéger à prévenir

Cette séquence met en évidence la similitude des compétences attendus, aussi bien en matière de protection qu'en matière de prévention des accidents du travail ou des maladies professionnelles, de la part des SST. Elle doit permettre la translation de la formation à l'action protéger vers l'action prévenir. La mise en place de cette démarche est continue tout au long de la formation SST.

- Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
- Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression de la situation dangereuse identifiée et les mettre en œuvre éventuellement.
- Repérer les dangers dans une situation de travail.
- Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée.
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
- Imaginer, à partir de ces observations, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des blessures ou des atteintes à la santé liées aux dangers identifiés.
- Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

1Audit2Pro, 41 rue Barrault 75013 Paris- www.1audit2pro.fr
contact@1audit2pro.fr – 06 81 01 75 76

Organisme de formation enregistré auprès de la Drieets Ile de France
sous le numéro de déclaration d'activité : **11756242075**

Ce numéro ne vaut pas agrément de l'état

SAS au capital de 1000 € - inscrite sous le numéro : 894 624 535 au RCS de PARIS

Code APE : 7022Z

N° de TVA intercommunautaire : FR 17 894624535

N° d'habilitation à la formation de Sauvetage Secourisme du Travail

INRS : 1504252/2021/SST-01/O/12

Validité du programme du : 01/01/2024 au 31/12/2024-V1/mis à jour le 05/01/2024

4. Examiner la victime et faire alerter

- Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
- Examiner la ou les victimes avant et pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou de plusieurs signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
- Associer aux signes décelés les résultats à atteindre.
- Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, l'ordre de priorité des résultats à atteindre.
- Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
- Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.
- Définir en fonction de la présence ou non de témoin et de l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte.
- Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.
- Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.
- Donner à la personne choisie les éléments du message et les consignes pour assurer une transmission efficace.
- Favoriser l'accès des secours et l'acheminement de moyens adaptés au plus près possible de la victime, dans le respect de l'organisation des secours dans l'entreprise.

5. De Faire Alerter à Informer

- Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
- Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

6. Secourir

- Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
- Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).
- Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable.
- Mettre en oeuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée.

1Audit2Pro, 41 rue Barrault 75013 Paris- www.1audit2pro.fr
contact@1audit2pro.fr – 06 81 01 75 76

Organisme de formation enregistré auprès de la Drieets Ile de France
sous le numéro de déclaration d'activité : **11756242075**

Ce numéro ne vaut pas agrément de l'état

SAS au capital de 1000 € - inscrite sous le numéro : 894 624 535 au RCS de PARIS

Code APE : 7022Z

N° de TVA intercommunautaire : FR 17 894624535

N° d'habilitation à la formation de Sauvetage Secourisme du Travail

INRS : 1504252/2021/SST-01/O/12

Validité du programme du : 01/01/2024 au 31/12/2024-V1/mis à jour le 05/01/2024

- Vérifier, par observation l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés.
- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas, elle respire
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas (réanimation cardio-pulmonaire et défibrillation)

7. Situations inhérentes aux risques spécifiques

- On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du médecin du travail, dans ce domaine est particulièrement important.
- Risques spécifiques : par exemple : désamiantage, hyperbarie, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique, ...

8. Evaluation, tour de table, conclusion

1Audit2Pro, 41 rue Barrault 75013 Paris- www.1audit2pro.fr
contact@1audit2pro.fr – 06 81 01 75 76

Organisme de formation enregistré auprès de la Drieets Ile de France
sous le numéro de déclaration d'activité : **11756242075**

Ce numéro ne vaut pas agrément de l'état

SAS au capital de 1000 € - inscrite sous le numéro : 894 624 535 au RCS de PARIS

Code APE : 7022Z

N° de TVA intercommunautaire : FR 17 894624535

*N° d'habilitation à la formation de **Sauvetage Secourisme du Travail***

INRS : 1504252/2021/SST-01/O/12

Validité du programme du : 01/01/2024 au 31/12/2024-V1/mis à jour le 05/01/2024

Nombre de participants : 4 participants minimum et 10 participants maximum par session (exigence INRS)

Durée : 2 journées, consécutives ou non, espacées de 1 semaine maximum (exigence INRS), soit 14 h au total.

Méthodes et moyens pédagogiques : Présentiel uniquement. Démonstrative, heuristique et applicative. Cas pratiques, mises en situations. Le formateur accompagne individuellement chaque participant pour que celui-ci soit capable d'effectuer les bons gestes. Utilisation d'un vidéo-projecteur via un ordinateur, projection de vidéos et de photos sur écran, rédaction de contenu sur paper-board. Lieu de la formation : Choix d'une salle adaptée à la manipulation de mannequins, pour les exercices et mises en situations. La formation peut avoir lieu dans les locaux de l'entreprise cliente à condition que la salle soit adaptée. Ce point est vérifié par l'organisme de formation avant le début de la formation.

Profil du formateur : Il s'agit obligatoirement d'un formateur certifié INRS dont le certificat a moins de 3 ans (ou qui a été actualisé selon les directives officielles de l'INRS)

Modalités d'évaluation : Une évaluation formative a lieu tout au long de la formation, après chaque situation examinée. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation des SST sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail.

Modalité de sanction : Une attestation de fin de formation est remise. En cas de réussite à la certification, une carte personnelle de SST est envoyée par mail.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Cette formation est accessible aux personnes concernées par certains types de handicap, merci de nous contacter par téléphone ou par mail pour évoquer les besoins spécifiques et les modalités d'adaptation que nous pouvons proposer et mettre en place. Contact handicap : Dr Sylvain Delahaye.

Modalités et délais d'accès : Le client donneur d'ordre peut (en fonction du devis précisant le nombre maximal de stagiaires) inscrire un nouveau stagiaire à la formation jusqu'à 2 semaines avant le début de la session, à condition que le dossier d'inscription soit complet lors de la demande.

Tarif : Coût pédagogique par journée à partir de 800 € HT, devis établi sur-mesure en fonction de plusieurs paramètres :

- Lieu de la formation : en présentiel dans l'entreprise cliente ou location de salle extérieure.
- Demandes spécifiques du client.
- Construction et pilotage de la session.

1Audit2Pro, 41 rue Barrault 75013 Paris- www.1audit2pro.fr
contact@1audit2pro.fr – 06 81 01 75 76

Organisme de formation enregistré auprès de la Drieets Ile de France
sous le numéro de déclaration d'activité : **11756242075**

Ce numéro ne vaut pas agrément de l'état

SAS au capital de 1000 € - inscrite sous le numéro : 894 624 535 au RCS de PARIS

Code APE : 7022Z

N° de TVA intercommunautaire : FR 17 894624535

N° d'habilitation à la formation de Sauveteurs Secouristes du Travail

INRS : 1504252/2021/SST-01/O/12